

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Subventions d'investissement pour le Gipreb-Syndicat mixte : observatoire 2020 et remplacement et équipement d'une balise pour le suivi en continu de l'étang de Berre.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au Gipreb-Syndicat mixte une subvention d'investissement d'un montant de 24 000 € pour d'une part, la réalisation du suivi 2020 du milieu (observatoire) et d'autre part, le remplacement et l'équipement de la balise au centre de l'étang de Berre,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le GIPREB - Syndicat mixte la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Mesdames JOULIA, SAEZ et Monsieur REAULT ne prennent pas part au vote.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

